

Décision

Générale

colonial

Décision n° 10-90-1903 MUTATIONS

n° 10-90-1903

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

4 août 1903

Numéro JO

n° 89 du 15/08/1903

Date du numéro

15 août 1903

TEXTE INTÉGRAL

l'agent de 1er classe de la police rurale est nommé brigadier. Les nommés Schil Doalé, agent de 1e classe; Hassein Aouët, Farigue Soudanais, Mohammed Ercy, Saïd Samatar, Ambdoula Gueddi, agents de 2e classe; Mohammed Cherroy, Hassein Ercy, agents de 3e classe de la police rurale, ont été licenciés de leur emploi. Les nommés Farah, Bakid Mohammed, Amine Farègue, Ali Hamed, Salem Mohammed, Abdi Fahra, Hussein Kaïn, Ibrahim Samatar, Hassein Chermaket, Hamed Doalé, sont engagés comme agents de 1er classe de la police rurale.